

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le jeudi 23 février 2023 à 9h30 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 15 février 2023.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Stella BSERENI, M. Antoine CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jérôme LEBRAT, Mme Pascale DARDIER, M. Christian MASSOLA, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD

Présent(e)s en visioconférence : Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Martine CARRIER, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Agnès JAUBERT (Suppléante de M. Fabrice LARUE), M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Max TOURVIEILHE

Absent(e)s : M. François BARRY, M. Solange BERGERON, M. Philippe DELAPLACETTE, M. Antoine DOS SANTOS, M. Aurélien FERLAY, M. Patrick GAUTHIER, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD

Excusé(e)s : M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Pierre MAISONNAT, M. José ORENES LERMA, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD
- Mme Sylvette DAVID donne pouvoir à M. Christian MASSOLA
- M. Khalid ESSAYAR donne pouvoir à Mme Stella BSERENI

Assistaient en tant qu'invités : M. Jean-Charles MANRIQUE, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 38

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Rapport d'Orientation Budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir, et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte Numérian et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Ainsi le présent rapport d'orientation budgétaire a deux objectifs :

- Vérifier ce qui a été réalisé,
- Constater que les engagements sont tenus et se poursuivent,

La volonté de transparence du Syndicat Mixte sur sa gestion constitue ainsi le cadre du rapport d'orientation budgétaire en annexe de la présente délibération cotée annexe 1/1 : Rapport pour le débat d'orientation budgétaire de 2023.

Présentation et lecture du rapport d'orientation budgétaire. Celui-ci contient les éléments de contexte, la situation comptable à ce jour, le budget en sa section de fonctionnement et le budget en sa section d'investissement, les éléments de la dette, ceux relatifs aux restes à réaliser et au besoin de financement, les provisions et les projections financières pour 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :
Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,

Prend acte après en avoir débattu, du rapport a annexé, relatif au « débat d'orientation budgétaire 2023 » du Syndicat Mixte Numérian,

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 23 février 2023,

Le Président,



Jérôme BERNARD